

Réunion relative aux stages en M1: parcours qualité et dispositifs médicaux

Objectif des stages et période de réalisation

- Le stage en entreprise correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle vous allez acquérir des compétences professionnelles et mettre en œuvre les acquis de votre formation de master. **Il doit être choisi de sorte à faciliter par la suite votre candidature à une alternance pour le M2.**
- La durée de stage doit être comprise entre 2 à 6 mois.
- L'entreprise doit être informée des périodes d'absence de l'étudiant, à savoir les périodes de cours et d'examens. Joindre à la convention de stage un calendrier de vos enseignements correspondant à la période de votre stage.
- Le stage devra se terminer au plus tard mi-septembre et avant le début des Masters 2 éventuellement visés.

Recommandations spécifiques : terrain de stage à cibler pour le parcours « dispositifs médicaux »

- Le stage peut concerner les affaires réglementaires, la qualité.
- Il doit absolument concerner le domaine du dispositif médical et non celui du médicament ou de la cosmétique
- Il peut s'effectuer sur un site de production ou non, dans une start up...60% des entreprises DM ont une activité de production et 34% des entreprises sont localisées en Ile de France
- Le tissu industriel du DM est très varié avec un grand nombre de PME (à 93%) issues de secteurs divers. A titre indicatif, voici les 20 entreprises les plus représentatives sur laquelle le SNITEM s'est appuyé pour une étude sur la dynamique du développement du DM en 2021:

B Braun • Biovotec • Cochlear • Coloplast • Comepa • Cousin Surgery • Dendris • Dixi Medical • DTF Medical • Horus Pharma • Intrasense • Medtronic • Peters Surgical • PFM Medical • Quantum Surgical • Schiller Medical • Sigvaris • SpineGuard • Tribvn Healthcare • Winnicare

Mais au total **1440 entreprises** ont été recensées dans le domaine du DM

Recommandations spécifiques : terrain de stage à cibler pour le parcours « contrôle qualité des médicaments »

- Veuillez restreindre vos candidatures à des stages dans des laboratoires pharmaceutiques **sur site de production** (pas de site exploitant) ou de sous traitants des activités de production pharmaceutique (CDMO), répondant aux exigences des référentiels de qualité pharmaceutiques (BPF, cGMP,...)
- Les postes visés doivent comporter des activités dans le contrôle qualité, l'assurance qualité opérationnelle ou les affaires règlementaires relatives à la qualité pharmaceutique.
- En cas de doute : contact : philippe-henri.secretan@universite-paris-saclay.fr

Recommandations spécifiques : conseils pour le parcours « contrôle qualité des médicaments » et « dispositifs médicaux »

- Optimiser vos CV afin qu'ils contiennent des mots clés en lien avec le périmètre de votre recherche de stage : par exemple, pour le M1 il est important que vous précisiez le titre du parcours et des UE ainsi que quelques éléments pertinents/proches des attentes de l'entreprise : cf contenu de l'UE 906*, dont vous devriez avoir eu une partie des enseignements lorsque vous débuterez vos stages
- Profiter des ateliers/supports proposés par l'Université Paris-Saclay pour améliorer vos CVs ou autre
- Se rendre à des forums avec vos CVs prêts et se préparer à d'éventuelles questions des représentants des laboratoires pharmaceutiques ou des entreprises de DM

(* : cf lien : <https://www.universite-paris-saclay.fr/formation/master/sciences-du-medicament-et-des-produits-de-sante/m1-sciences-du-medicament-et-des-produits-de-sante#programme>)

Convention de stage

- Les modalités d'obtention de la convention de stage sont en cours de révision (cf cyberattaque), si vous obtenez un stage veuillez nous contacter ainsi que la scolarité pour que l'on vous informe de la marche à suivre
 - La période de stage doit être en alternance en respectant les périodes de cours et d'examens dont la présence est obligatoire.
 - Vous devrez préciser sur votre formulaire de stage, les périodes de présences en cours, en examen, et aussi en entreprise dans la partie "commentaires temps de travail".
 - En cas de difficultés à mentionner l'ensemble des aspects sur le formulaire p-stage, nous vous recommandons de porter la mention « présence en entreprise tous les jours sauf lorsqu'il y a examen ou cours (cf calendrier joint) » et à joindre un calendrier détaillant vos enseignements sur cette période pour la convention de stage
 - Concernant la date de début de stage, anticipez qu'il y a plusieurs signatures à obtenir
- => Ne pas tarder à renvoyer les documents et fixer des délais raisonnables (prévoir au moins deux semaines pour signature coté université)

Consignes générales

- Aucun (e) convention ou formulaire de stage ne sera acceptée pour les motifs suivants :
 - Stage hors maquette de formation
 - Stage se déroulant pendant les périodes d'enseignement et les périodes d'examens (sauf en cas de redoublement et d'unités validées)
 - Stage ne respectant pas le volume pédagogique minimal du cursus de formation dans lequel je suis inscrit(e) (au minimum 200 heures de cours par année d'enseignement dont 50 heures en présence des étudiants)
 - Stage dont la durée excède 6 mois effectifs (ou 924 heures) ou dont la durée est inférieure à 2 mois
 - Convention partiellement ou mal renseignée

Modalités d'évaluation

- **La soutenance a lieu au sein de l'entreprise** et elle doit se dérouler avant le 08 septembre.
- A l'issue de cette soutenance et au plus tard le 8 septembre , il faudra transmettre par mail :
wowro.lago@universite-paris-saclay.fr :
 - la fiche d'appréciation qui vous a été transmise par le service de scolarité, dûment complétée par votre maître de stage
 - La note de rapport, la note d'oral et l'appréciation du stage qui seront données par le maitre de stage